|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE** |  | CBD/WG2020/2/CRP.1/Rev.127 février 2020FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRèS‑2020

Deuxième réunion

Rome, 24‑29 février 2020

Point 4 de l’ordre du jour

**Préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020**

**Projet de recommandation soumis par les coprésidents**

*Le Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020,*

*Rappelant* la décision 14/34, la recommandation WG2020‑1/1 et la recommandation SBSTTA‑23/1,

* + 1. *Prend note* des progrès accomplis lors de sa deuxième réunion et qui sont reflétés dans le texte joint en annexe au rapport de la réunion;[[1]](#footnote-2)
		2. *Prend note* du fait que, conformément au paragraphe 18 de la décision 14/34, l’Organe subsidiaire chargé de l’application, contribuera à l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et le complètera avec des éléments relatifs aux moyens afin d’appuyer et d’examiner la mise en œuvre;
		3. *Invite* l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à entreprendre, à sa vingt‑quatrième réunion, un examen scientifique et technique du projet d’objectifs et de cibles, et des indicateurs et données de références associés, du cadre mondial pour la biodiversité, ainsi que des appendices révisés du cadre, et à fournir des avis au Groupe de travail à sa troisième réunion*;*
		4. *Prie* les coprésidents du Groupe de travail et la Secrétaire exécutive, en consultation avec le président de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de préparer un document de mise à jour des éléments du projet de cadre qui ont été examinés par le Groupe de travail à sa deuxième réunion,[[2]](#footnote-3) en tenant compte de l’annexe au rapport sur ladite réunion, et de le mettre à disposition au moins six semaines avant la vingt‑quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;
		5. *Prie également* les coprésidents du Groupe de travail et la Secrétaire exécutive de mettre à jour les tableaux qui figurent dans les appendices de l’avant‑projet de cadre[[3]](#footnote-4) à la lumière des résultats de la deuxième réunion, et tenant compte des soumissions reçues en réponse à la notification 2019‑108, aux fins d’examen par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt‑quatrième réunion;
		6. *Prie* la Secrétaire exécutive, s’inspirant du document mentionné au paragraphe 4 ci‑dessus, de préparer une analyse des liens entre les objectifs, les cibles et le cadre de suivi proposés du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et les objectifs de développement durable, et de mettre cette analyse à disposition au moins six semaines avant la vingt‑quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;
		7. *Prie également* les coprésidents du Groupe de travail et la Secrétaire exécutive, sous la supervision du Bureau de la Conférence des Parties, d’élaborer un avant‑projet du cadre mondial de la biodiversité, en tenant compte des processus de consultation en cours, des résultats de la vingt‑quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ainsi que des résultats de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, et de le mettre à disposition six semaines avant la troisième réunion du Groupe de travail.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. CBD/WG2020/2/4. [↑](#footnote-ref-2)
2. See CBD/WG2020/2/3, annexe I, section II. [↑](#footnote-ref-3)
3. CBD/WG2020/2/3/Add.1. [↑](#footnote-ref-4)